

(19)



(11)

EP 3 903 637 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
03.11.2021 Bulletin 2021/44

(51) Int Cl.:
A47B 91/02 (2006.01) A47B 25/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **21170958.9**

(22) Date de dépôt: **28.04.2021**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
KH MA MD TN

(30) Priorité: **29.04.2020 FR 2004252**

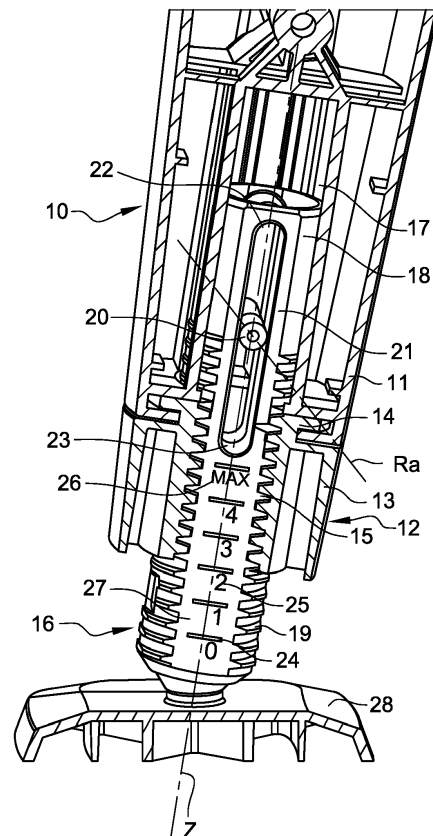
(71) Demandeur: **Cornilleau SAS**
60120 Bonneuil-les-Eaux (FR)

(72) Inventeurs:
• **HAVARD, Nicolas**
60120 BONNEUIL-LES-EAUX (FR)
• **RADREAUX, Romain**
80320 LIHONS (FR)
• **CLEMENT, Fabrice**
60120 PAILLART (FR)

(74) Mandataire: **Decorchemont, Audrey Véronique**
Christèle et al
CABINET BOETTCHER
16, rue Médéric
75017 Paris (FR)

(54) **TABLE DE JEU COMPRENANT AU MOINS UN PIED DE STABILISATION**

(57) Table de jeu comprenant un plateau et au moins un pied de stabilisation dudit plateau, le pied comprenant un corps (10), une tige (16) montée mobile relativement au corps selon un mouvement de translation entre une position rétractée et une position d'extension et un patin (28) porté par une extrémité distale de la tige.

Fig. 3**EP 3 903 637 A1**

Description

[0001] L'invention concerne le domaine des tables de jeu et de préférence, bien que non exclusivement, des tables de jeu de tennis de table, de billard ou de babyfoot.

ARRIERE PLAN DE L'INVENTION

[0002] Il est connu des tables de jeu, telles que des tables de tennis de table, qui sont pliables pour en faciliter le rangement et/ou le déplacement.

[0003] Par exemple, on connaît du document brevet EP 3 320 802, une table de jeu présentant :

- un plateau comprenant une première portion de plateau présentant une première surface plane et une seconde portion de plateau présentant une seconde surface plane ;
- des pieds de stabilisation ;
- des pieds de roulement chacun équipé d'au moins une roulette pour le roulage de la table sur un sol ;
- un mécanisme de liaison reliant le plateau d'une part à chaque pied de stabilisation et d'autre part à chacun des pieds de roulement.

[0004] En configuration de jeu, une telle table repose usuellement sur le sol uniquement via ses pieds de stabilisation, les pieds de roulements étant réservés exclusivement pour le rangement et le stockage de la table.

[0005] Dans le cas où le sol n'est pas totalement plan, la table peut se trouver inclinée ce qui n'est pas souhaitable en configuration de jeu. En conséquence il peut être souhaitable de modifier la position relative des pieds de stabilisation entre eux et avec le plateau pour améliorer l'horizontalité dudit plateau

[0006] A cet effet, il est connu de munir les extrémités basses des pieds de stabilisation de patins : chaque patin est vissé dans le pied associé de sorte que le vissage ou le dévissage du patin permette de modifier la hauteur dudit pied de stabilisation. On peut ainsi régler relativement finalement l'horizontalité du plateau en jouant sur la hauteur de chacun des pieds.

[0007] Malheureusement, un tel système oblige à soulever la table pour libérer l'accès au patin considéré afin de pouvoir le visser ou le dévisser. Ceci est relativement fastidieux et oblige généralement l'intervention de deux personnes : l'une pour tenir la table et l'autre pour pivoter le patin.

OBJET DE L'INVENTION

[0008] Un but de l'invention est de proposer une table de jeu qui permette plus facilement de positionner son plateau à l'horizontal même si le sol sur lequel repose la table n'est pas plan.

RESUME DE L'INVENTION

[0009] En vue de la réalisation de ce but, on propose selon l'invention, une table de jeu comprenant un plateau et au moins un pied de stabilisation dudit plateau.

[0010] Selon l'invention le pied comprend un corps, une tige montée mobile relativement au corps selon un mouvement de translation entre une position rétractée et une position d'extension et un patin porté par une extrémité distale de la tige.

[0011] Ainsi, il est possible pour un utilisateur de simplement coulisser la tige vis-à-vis du corps pour rehausser ou abaisser le patin vis-à-vis du plateau : il n'est donc plus nécessaire d'agir sur le patin lui-même ce qui facilite la manipulation du pied de stabilisation.

[0012] On peut ainsi plus facilement positionner le plateau à l'horizontal même si le sol sur lequel repose la table n'est pas plan.

[0013] Pour toute la présente demande les termes « inférieur », « supérieur » ... doivent être entendus selon la position en service de la table de jeu lorsqu'elle repose sur un sol par l'intermédiaire de son pied de stabilisation. Optionnellement la tige est agencée au moins en partie à l'intérieur du corps.

[0014] Optionnellement la tige est filetée extérieurement.

[0015] Optionnellement la table comporte un écrou monté pivotant par rapport au corps, la tige comportant un filetage apte à coopérer avec un filetage dudit écrou, le vissage ou dévissage de l'écrou provoquant la translation de la tige entre ses deux positions.

[0016] Optionnellement l'écrou est monté pivotant sur l'extrémité distale du corps.

[0017] Optionnellement la table est conformée de sorte que dans la position rétractée de la tige, le patin soit sensiblement à niveau de l'écrou.

[0018] Optionnellement le pied est pourvu de moyens d'anti-rotation de la tige.

[0019] Optionnellement, les moyens d'anti-rotation comportent un ensemble organe male/ organe femelle guidant le coulisement de la tige dans le corps.

[0020] Optionnellement, l'ensemble organe male/ organe femelle limite un déplacement de la tige vis-à-vis du corps. Optionnellement, l'ensemble organe male/ organe femelle forme un élément de butée définissant la position d'extension de la tige et/ou un élément de butée définissant la position rétractée de la tige. Optionnellement l'ensemble organe male/ organe femelle est un ensemble pion/rainure.

[0021] Optionnellement la tige comporte des moyens de repérage de sa position relative vis-à-vis du corps et/ou de l'écrou. Optionnellement le patin est relié à la tige par une liaison rotule.

[0022] Optionnellement la table est une table de tennis de table ou une table de babyfoot ou une table de billard. D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront à la lecture de la description qui suit d'un mode de réalisation particulier non limitatif de l'invention.

BREVE DESCRIPTION DES DESSINS

[0023] L'invention sera mieux comprise à la lumière de la description qui suit en référence aux figures annexées parmi lesquelles :

La figure 1 est une vue en perspective schématique d'une table selon un mode de réalisation particulier de l'invention, la table étant en configuration de jeu sur un sol;

La figure 2 est une vue schématique de côté de la table illustrée à la figure 1 lorsque la table est en configuration de rangement ;

La figure 3 est une vue en perspective d'un pied de stabilisation de la table illustrée à la figure 1 lorsqu'une tige dudit pied est entre sa position rétractée et sa position d'extension.

DESCRIPTION DETAILLEE DE L'INVENTION

[0024] En référence à la figure 1, la table de jeu 1 selon un mode de réalisation particulier de l'invention est ici une table de jeu de tennis de table.

[0025] La table de jeu 1 comporte un plateau 2 comprenant une première portion de plateau 2a présentant une première surface plane 2a1 et une seconde portion de plateau 2b présentant une seconde surface plane 2b1.

[0026] La table de jeu 1 comporte également des pieds de roulement 4 (dont un seul est référencé ici) chacun équipé d'au moins une roulette R pour le roulage de la table sur un sol S. En outre la table de jeu 1 comporte au moins un pied de stabilisation et préférentiellement une pluralité de pieds de stabilisation 3 (dont un seul est référencé ici) .

[0027] Dans le cas présent, la table de jeu 1 comporte quatre pieds de stabilisation 3 associés chacun à l'un des coins de la table de jeu 1 ainsi que deux pieds de stabilisation 3 médians : l'un associé au côté droit de la table de jeu 1 et l'autre associé au côté gauche de la table de jeu 1. Un mécanisme de liaison M de la table de jeu 1 permet de relier les portions de plateau 2a, 2b d'une part à chaque au moins un pied de stabilisation 3 et d'autre part à chacun des pieds de roulement 4.

[0028] La table de jeu 1 adopte sélectivement une configuration de rangement visible à la figure 2, et une configuration de jeu visible à la figure 1.

[0029] Les pieds de stabilisation 3 étant ici identiques entre eux, la description qui suit de l'un des pieds de stabilisation 3 s'applique également à l'autre des pieds de stabilisation 3.

[0030] Le pied de stabilisation 3 comporte un corps 10 dont au moins une extrémité distale 11 (soit l'extrémité du corps 10 la plus éloignée du plateau 2) est conformée en un solide de révolution de génératrice un premier axe Z. L'extrémité distale 11 du corps 10 est ici conformée extérieurement en un tronc de cône. L'extrémité distale 11 du corps 10 est par ailleurs creuse.

[0031] Le pied de stabilisation 3 comporte de préférence un écrou 12 prolongeant l'extrémité distale du corps 10. L'écrou 12 est également conformé en un solide de révolution de génératrice le premier axe Z de sorte que l'écrou 12 et l'extrémité distale 11 du corps 10 s'étendent coaxialement entre eux et au premier axe Z.

[0032] L'écrou 12 présente une portion active 13 destinée à être celle manipulée par un utilisateur, portion active 13 prolongée supérieurement par une portion de raccordement 14 au corps 10. La portion de raccordement 14 est ici montée pivotante dans l'extrémité distale 11 du corps 10 autour du premier axe Z.

[0033] La portion active 13 est ici conformée en un tronc de cône. La portion active 13 et l'extrémité distale 11 du corps 10 sont ainsi conformées de sorte à présenter sensiblement le même diamètre externe au niveau de leur jonction. Extérieurement, la jonction entre la portion active 13 et l'extrémité distale 11 du corps 10 ne présente donc pas de décrochement ou d'épaulement.

[0034] L'écrou 12 présente par ailleurs un trou fileté 15 le traversant sur toute sa hauteur : le trou fileté 15 traverse ainsi à la fois la portion de raccordement 14 et la portion active 13. Le trou fileté 15 s'étend également coaxialement au reste de l'écrou 12, à l'extrémité distale 11 du corps 10 et donc au premier axe Z.

[0035] Par ailleurs, le pied de stabilisation 3 comporte une tige 16 qui est également conformée en un solide de révolution de génératrice le premier axe Z de sorte que la tige 16, l'écrou 12 et l'extrémité distale 11 du corps 10 s'étendent coaxialement entre eux et au premier axe Z.

[0036] La tige 16 est de préférence agencée au moins en partie à l'intérieur du corps 10.

[0037] Typiquement le corps 10 comporte intérieurement une goulotte 17 s'étendant selon le premier axe Z, l'extrémité proximale 18 de la tige 16 étant reçue à coulissement dans ladite goulotte 17.

[0038] La tige 16 coulisse ainsi relativement au corps 10 et à l'intérieur dudit corps 10, et en particulier de sa goulotte 17, selon le premier axe Z.

[0039] La tige 16 présente de préférence sur au moins une partie de sa surface externe un filetage apte à coopérer avec le filetage du trou fileté 15 de l'écrou 12.

[0040] De préférence au moins l'extrémité distale 19 de la tige 16 est filetée extérieurement. Dans le cas présent, le filetage s'étend sur entre 30 et 90% de la hauteur totale de la tige 16 (hauteur considérée selon le premier axe Z) et de préférence entre 40 et 80% de la hauteur de la tige 16 (hauteur considérée selon le premier axe Z).

[0041] Le pied de stabilisation 3 comporte par ailleurs des moyens d'anti-rotation de la tige 16 vis-à-vis du corps 10.

[0042] Optionnellement, les moyens d'anti-rotation comportent un ensemble pion/rainure guidant le coulissement de la tige 16 dans le corps 10. Par exemple le pion 20 est associé au corps 10 et la rainure 21 à la tige 16.

[0043] Le pion 20 est ici agencé à l'intérieur du corps

10 de sorte à s'étendre selon une direction radiale Ra orthogonale au premier axe Z. De préférence, le pion 20 s'étend à travers tout le corps 10 et est donc fixé à ses deux extrémités audit corps 10. Optionnellement, le pion 20 est d'une pièce avec ledit corps 10.

[0044] La rainure 21 est quant à elle ménagée dans la tige 16 de sorte à traverser de part en part la tige 16. Le pion 20 s'étend donc bien entendu à l'intérieur de la rainure 21 de sorte à traverser également la tige 16 de part en part selon la direction radiale Ra.

[0045] La rainure 21 est par ailleurs conformée de sorte à présenter une section oblongue (selon un plan de section de normale la direction radiale Ra). La rainure 21 est ainsi fermée à chacune de ses extrémités haute et basse (selon le premier axe Z).

[0046] Ainsi, en plus d'empêcher la rotation de la tige 16 relativement au corps 10, la rainure 21 et le pion 20 limitent une translation de la tige 16 le long du corps 10 selon le premier axe Z. La rainure 21 forme ainsi avec le pion 20 un premier élément de butée lorsque le pion 20 vient en appui contre l'extrémité haute 22 de la rainure 21, définissant une position rétractée de la tige 16, et un deuxième élément de butée lorsque le pion 20 vient en appui contre l'extrémité basse 22 de la rainure 21, définissant une position d'extension de la tige 16.

[0047] De préférence, la tige 16 comporte des moyens de repérage de la hauteur relative de la tige 16 vis-à-vis du corps 10 (hauteur considérée selon le premier axe Z). Lesdits moyens sont ici agencés directement sur la tige 16.

[0048] Ainsi au fur et à mesure que la tige 16 coulisse hors du corps 10, les moyens de repérage apparaissent progressivement.

[0049] L'utilisateur peut ainsi estimer aisément à quel point la tige 16 est sortie du corps 10. En effet, dans la position rétractée de la tige 16, les moyens de repérage ne sont pas visibles : en revanche ils apparaissent au fur et à mesure que la tige 16 est étirée hors du corps 10.

[0050] Les moyens de repérage s'étendent optionnellement le long de la tige 16 depuis son extrémité distale jusqu'à sensiblement l'extrémité basse de la rainure 21.

[0051] Les moyens de repérage comportent par exemple des graduations et/ou des signes alphanumériques et/ou des symboles.

[0052] Dans le cas présent, les moyens de repérage comportent au moins des graduations 24 (dont une partie seulement est référencée ici). Par exemple chaque graduation 24 est conformée sous la forme d'un trait, les différents traits étant agencés à des hauteurs différentes le long de la tige 16. Les traits sont préférentiellement régulièrement espacés.

[0053] Optionnellement les moyens de repérage comportent également au moins un signe alphanumérique 25 (dont une partie seulement est référencée ici) associé à chaque graduation 24. Par exemple un chiffre est associé à chaque graduation 24.

[0054] De préférence, les moyens de repérage comportent également une indication 26 de l'extension maxi-

mum de la tige 16 hors du corps 10. Par exemple l'indication 26 est un mot de type « max » ou « maximum » ou « stop ». Optionnellement cette indication 26 devient visible pour l'utilisateur (c'est-à-dire lorsque la portion de tige 16 portant ladite indication 26 sort du corps 10) sensiblement au moment où le pion 20 arrive en butée contre l'extrémité haute 22 de la rainure 21.

[0055] Selon un mode de réalisation particulier, au moins une zone de la surface externe de la tige 16 est plane, les moyens de repérage étant inscrits sur ladite zone.

[0056] Ceci permet de mieux visualiser les moyens de repérage.

[0057] De préférence, au moins deux zones distinctes de la surface externe de la tige 16 sont planes. Les deux zones sont par exemple agencées de manière symétrique vis-à-vis du premier axe Z.

[0058] Par exemple, la tige 16 est conformée de sorte à présenter deux faces planes 27 externes (les deux zones précitées) et deux faces arrondies reliant chacune les deux faces planes 27 entre elles. La tige 16 est donc globalement conformée ici en un cylindre à deux méplats opposés.

[0059] On rappelle que la rainure 21 traverse ici la tige 16 de part en part. De préférence alors, la tige 16 est conformée de sorte que la rainure 21 s'étende entre les deux faces planes 27 de sorte à déboucher sur lesdites deux faces planes 27.

[0060] Chaque face plane 27 s'étend donc dans un plan de normale la direction radiale Ra.

[0061] On retient que le filetage de la tige 16 ne s'étend donc pas ici sur toute sa circonférence externe mais seulement sur ses deux faces arrondies. Ceci ne gêne évidemment pas la rotation relative entre l'écrou 12 et la tige 16 puisque les faces planes 27 ne saillent pas du filetage.

[0062] Par ailleurs, le pied de stabilisation 3 comporte un patin 28 porté par l'extrémité distale 19 de la tige 16, le patin 28 étant la partie du pied de stabilisation 3 destiné à reposer sur le sol S. Dans le cas présent, le patin 28 s'étend dans le prolongement de la tige 16. Le patin 28 est par exemple relié à la tige 16 via la face inférieure de ladite tige 16.

[0063] Le patin 28 est de préférence solidarisé à la tige 16 par liaison rotule.

[0064] Les rotations possibles du patin 28 vis-à-vis du reste du pied de stabilisation 3 facilitent en particulier la stabilisation de la table de jeu 1 sur le sol S et donc d'assurer plus aisément une horizontalité du plateau 2. En service, si la tige 16 est en position rétractée, le pion 20 est en butée contre l'extrémité basse 23 de la rainure 21. La tige 16 est alors entièrement ou quasi-entièrement rentrée dans le corps 10. Le pied de stabilisation 3 est conformé de sorte que le patin 28 soit préférentiellement à niveau de l'écrou 12.

[0065] L'utilisateur peut souhaiter augmenter la hauteur du pied de stabilisation 3. Dans ce cas, l'utilisateur tourne l'écrou 12 dans un premier sens de rotation.

[0066] La rotation de l'écrou 12 relativement au corps 10 entraîne, via la coopération des filetages de l'écrou 10 d'une part et de la tige 16 d'autre part, une translation correspondante de la tige 16. La tige 16 sort alors progressivement du corps 10 provoquant l'éloignement du patin 28 de l'écrou 12.

[0067] Une fois le pied de stabilisation 3 à la hauteur voulue, l'utilisateur peut arrêter de tourner l'écrou 12 et le pied de stabilisation 3 reste alors dans la position correspondante.

[0068] De façon avantageuse, l'utilisateur peut aisément repérer le niveau d'extension de la tige 16 grâce aux moyens de repérage. Il peut ainsi s'en servir pour par exemple amener plus vite un, plusieurs, ou tous les autres pieds de stabilisation 3 de la table de jeu à la bonne hauteur.

[0069] De façon avantageuse encore, le fait que la tige 16 ne tourne pas par rapport au pied de stabilisation 3 lors de son changement de position facilite la lecture des moyens de repérage.

[0070] L'écrou 12 peut par ailleurs être tourné jusqu'à ce que la tige 16 atteigne sa position d'extension : dans une telle position le pion 20 est en butée contre l'extrémité haute 22 de la rainure 21 et le patin 28 est éloigné le plus possible de l'écrou 12.

[0071] Si l'utilisateur souhaite diminuer la hauteur du pied de stabilisation 3 il tourne alors l'écrou 12 dans le deuxième sens de rotation ce qui entraîne à son tour une rétraction de la tige 16 à l'intérieur du pied de stabilisation.

[0072] On a ainsi décrit un pied de stabilisation 3 simple de structure qui permette facilement à un utilisateur d'abaisser ou de rehausser ledit pied.

[0073] Il suffit en effet pour un utilisateur de visser ou de dévisser l'écrou 12 pour provoquer la translation de la tige 16 entre ses deux positions d'extrémité étant entendu que la tige 16 peut être maintenue en position dans n'importe laquelle de ses positions intermédiaires entre ses deux positions d'extrémités.

[0074] Ainsi l'utilisateur n'a pas besoin de soulever la table de jeu 1, ou de façon plus générale de toucher au patin 28, pour mettre les pieds de stabilisation 3 à la bonne hauteur. En outre l'utilisateur peut seul modifier la hauteur du pied de stabilisation 3.

[0075] Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation décrit ci-dessus et on pourra y apporter des variantes de réalisation sans sortir du cadre de l'invention.

[0076] Ainsi bien qu'ici la table de jeu soit une table de tennis de table, la table de jeu pourra être différente et être par exemple une table de tennis de billard ou bien encore de babyfoot.

[0077] Ainsi bien qu'ici la tige se déplace vis-à-vis du corps par un unique mouvement de translation, la tige pourra se déplacer relativement au corps par un mouvement combiné de translation et de rotation et notamment par un mouvement hélicoïdal. Les moyens d'anti-rotation pourront donc ne pas exister. S'ils existent, ils pourront être différents de ce qui a été indiqué : ce pourra par

exemple être la tige qui porte le pion et le corps la rainure associée. En place d'un ensemble pion/rainure un autre couple organe mâle/organe femelle pourra être utilisé.

[0078] La tige pourra être conformée différemment et par exemple être conformée en un cylindre sans méplat.

[0079] Le patin pourra être solidarisé différemment que par une liaison rotule à la tige. On pourra même avoir le patin rigidement fixé à la tige et où d'une seule pièce avec la tige.

[0080] La translation de la tige relativement au corps pourra se faire autrement que ce qui a été indiqué, par exemple par manivelle, de sorte que le pied pourra ne pas comporter d'écrou.

[0081] La tige pourra être agencée à l'extérieur de l'écrou et/ou du corps.

Revendications

1. Table de jeu comprenant un plateau (2) et au moins un pied de stabilisation (3) dudit plateau, la table étant **caractérisée en ce que** le pied comprend un corps (10), une tige (16) montée mobile relativement au corps selon un mouvement de translation entre une position rétractée et une position d'extension et un patin (28) porté par une extrémité distale de la tige.
2. Table selon la revendication 1, dans laquelle la tige (16) est agencée au moins en partie à l'intérieur du corps.
3. Table selon l'une des revendications 1 à 2, dans laquelle la tige (16) est filetée extérieurement.
4. Table selon l'une des revendications 1 à 3, comprenant un écrou (12) monté pivotant par rapport au corps, la tige (16) comportant un filetage apte à coopérer avec un filetage dudit écrou, le vissage ou dévissage de l'écrou provoquant la translation de la tige entre ses deux positions.
5. Table selon la revendication 4, dans laquelle l'écrou (12) est monté pivotant sur l'extrémité distale du corps.
6. Table selon l'une des revendications 4 à 5, conformée de sorte que dans la position rétractée de la tige (16), le patin (28) soit sensiblement à niveau de l'écrou.
7. Table selon l'une des revendications 4 à 6, dans lequel la tige (16) comporte des moyens de repérage de sa position relative vis-à-vis de l'écrou (12).
8. Table selon l'une des revendications 1 à 7, dans laquelle le pied (3) est pourvu de moyens d'anti-rotation de la tige.

9. Table selon la revendication 8, dans laquelle les moyens d'anti-rotation comportent un ensemble organe male/ organe femelle guidant le coulissement de la tige (16) dans le corps (10). 5
10. Table selon la revendication 9, dans laquelle l'ensemble organe male/ organe femelle limite un déplacement de la tige (16) vis-à-vis du corps (10).
11. Table selon la revendication 9 ou la revendication 10, dans laquelle l'ensemble organe male/ organe femelle forme un élément de butée définissant la position d'extension de la tige et/ou un élément de butée définissant la position rétractée de la tige. 10 15
12. Table selon l'une des revendications 9 à 11, dans laquelle l'ensemble organe male/ organe femelle est un ensemble pion/rainure.
13. Table selon l'une des revendications 1 à 12, dans laquelle le patin (28) est relié à la tige (16) par une liaison rotule. 20
14. Table selon l'une des revendications 1 à 13, dans laquelle la table est une table de tennis de table ou de babyfoot ou de billard. 25

30

35

40

45

50

55

Fig. 1

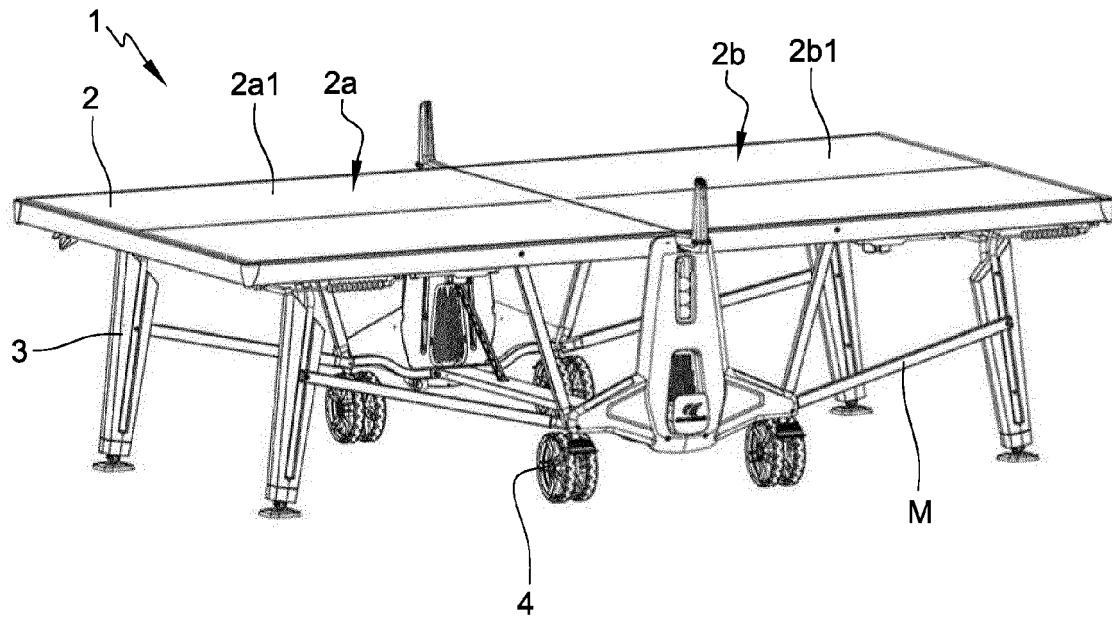


Fig. 2

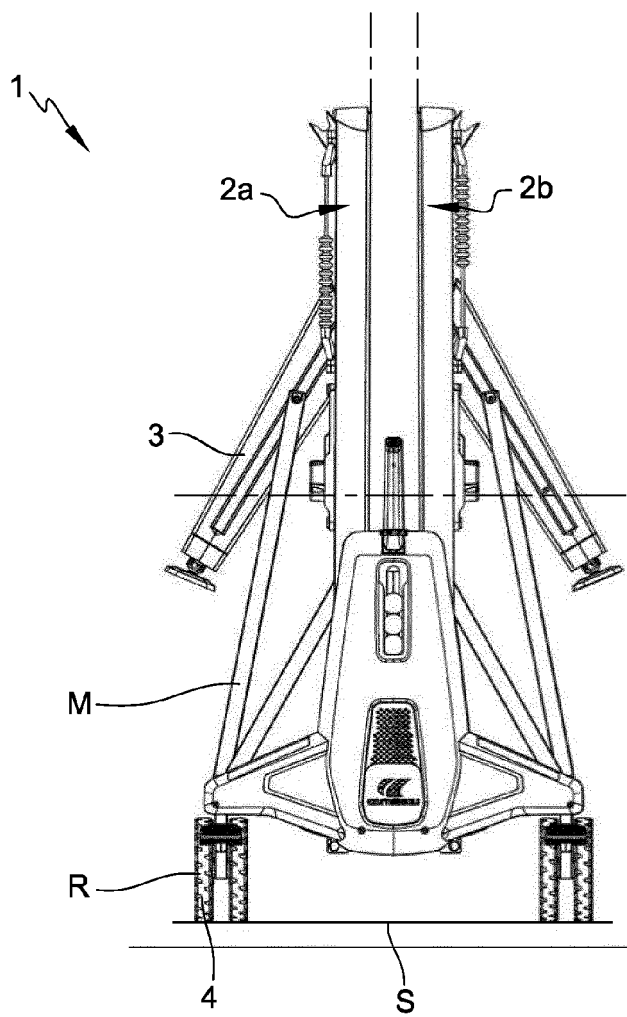
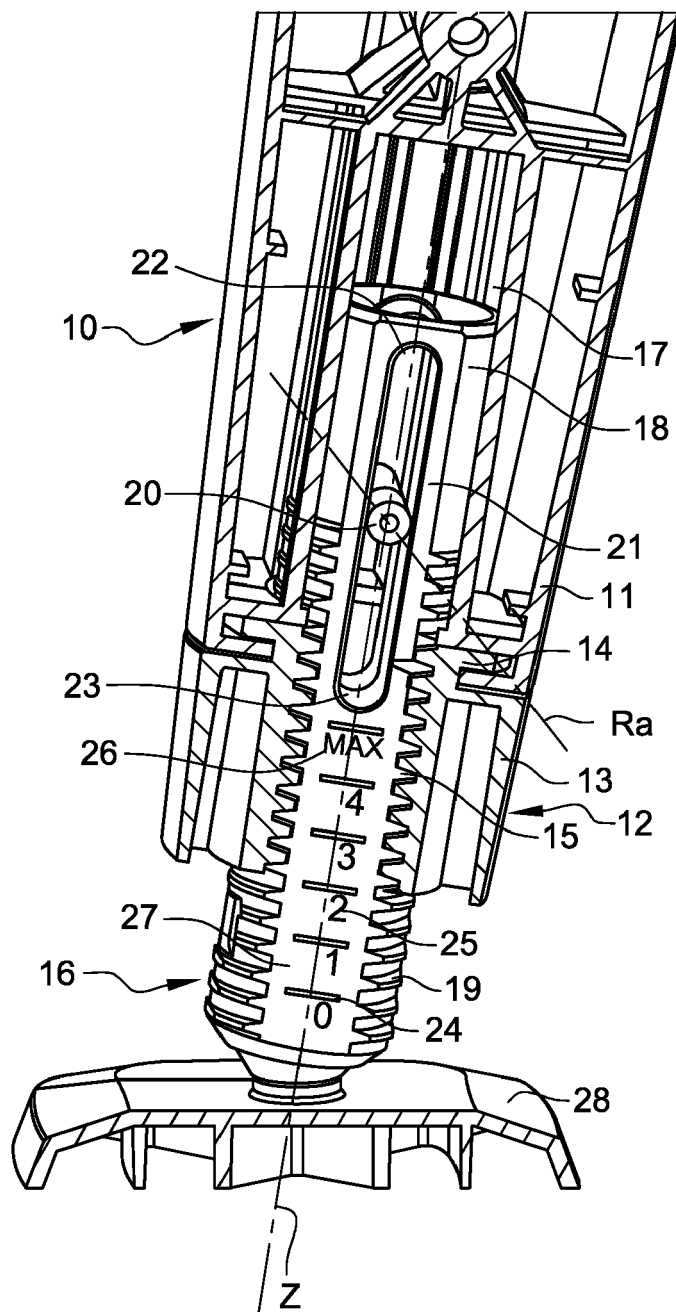


Fig. 3





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 21 17 0958

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 2 499 277 A (NALLE CHARLES R) 28 février 1950 (1950-02-28) * figures 1-5 *	1-10,13,14 11,12	INV. A47B91/02 A47B25/00
A	-----		
X	GB 568 277 A (CHARLES RAVENSCROFT NALLE) 27 mars 1945 (1945-03-27) * figures 1-4 * * page 1, lignes 66-71 * * page 1, lignes 93-97 *	1-10,13,14 11,12	
A	-----		
X	DE 699 04 774 T2 (LEONARDO SRL [IT]) 16 octobre 2003 (2003-10-16) * figures 1-8 *	1-3	

			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A47B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		20 septembre 2021	de Cornulier, P
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 21 17 0958

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.
20-09-2021

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2499277 A	28-02-1950	GB 617587 A US 2499277 A	08-02-1949 28-02-1950
GB 568277 A	27-03-1945	AUCUN	
DE 69904774 T2	16-10-2003	DE 69904774 T2 DK 0958762 T3 EP 0958762 A1 ES 2190174 T3 IT MI981081 A1	16-10-2003 05-05-2003 24-11-1999 16-07-2003 18-11-1999

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- EP 3320802 A [0003]